NATIONS
UNIES

UN LIBRARY
UN/SA COLLECTION
JUN 2 1993

S

Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3222
27 mai 1993

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3222e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 27 mai 1993, à 17 h 10

Président :	M. VORONTSOV	(Fédération de Russie)
Membres :	Brésil	M. SARDENBERG
	Cap-Vert	M. BARBOSA
	Chine	M. LI Zhaoxing
	Djibouti	M. OLHAYE
	Espagne	M. YAÑEZ-BARNUEVO
	Etats-Unis d'Amérique	Mme ALBRIGHT
	France	M. MERIMEE
	Hongrie	M. ERDOS
	Japon	M. HATANO
	Maroc	M. SNOUSSI
	Nouvelle-Zélande	M. O'BRIEN
	Pakistan	M. MARKER
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David HANNAY
	Venezuela	M. ARRIA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

93-85897 1557L (F)

La séance est ouverte à 17 h 10.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION A CHYPRE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'OPERATION DES NATIONS UNIES A CHYPRE (S/25492)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/25492). Les membres du Conseil sont également saisis du document S/25831, qui contient le texte d'un projet de résolution préparé au cours des consultations antérieures du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/25647, qui contient le texte d'une lettre, datée du 21 avril 1993, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que tel est le cas.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Avant de mettre le projet de résolution aux voix, je vais donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. MARKER (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Le Pakistan souscrit pleinement au principe selon lequel le financement des opérations de maintien de la paix relève de la responsabilité collective des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte, et les coûts qu'elles entraînent doivent être considérés comme des dépenses de l'Organisation des Nations Unies soumises à des contributions mises en recouvrement selon un barème spécial, compte tenu notamment de la responsabilité spéciale des membres permanents du Conseil de sécurité. Nous considérons les contributions volontaires des Etats Membres

M. Marker (Pakistan)

comme une mesure supplétive de ce principe établi et non pas comme un substitut à celui-ci. En conséquence, ma délégation a voté pour le projet de résolution précédent, présenté au Conseil de sécurité, à sa 3211e séance, tenue le 11 mai 1993, et relatif à la question du financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

Le texte du projet de résolution dont le Conseil est actuellement saisi traite de problèmes qui dépassent le cadre de ce qui est essentiellement une question technique. A notre avis, il aurait été plus opportun d'axer le projet de résolution seulement sur le problème technique du financement de la Force, qui est son objectif déclaré. Ceci est d'autant plus vrai que les négociations entre les parties intéressées on atteint actuellement une phase très délicate. Ma délégation pense que le projet de résolution, sous sa forme actuelle, pourrait avoir des répercussions non voulues sur les pourparlers en cours qui ont repris à New York entre les parties. A ce stade critique, il est important que le Conseil de sécurité ne ménage aucun effort pour encourager ce processus et inciter les deux parties à aller de l'avant afin de parvenir à une solution politique mutuellement acceptable.

Ma délégation souscrit sans réserve aux efforts entrepris par le Secrétaire général pour rechercher un règlement politique du problème chypriote. Nous pensons qu'une telle solution ne peut être obtenue que par la voie de pourparlers entre les deux communautés en vue de la création d'un Etat fédéral bicommunautaire et bizonal à Chypre sur la base de l'accord-cadre proposé par le Secrétaire général et de la résolution 649 (1990) du Conseil de sécurité. En tant que membre du Conseil de sécurité, le Pakistan continuera d'apporter tout son appui aux efforts déployés par le Secrétaire général à cet égard. Nous invitons instamment les deux parties à ne pas laisser passer cette occasion d'établir la paix. En même temps, le Conseil de sécurité devrait, à notre avis, faire preuve de la plus grande prudence afin de ne pas lancer aux parties concernées un message susceptible de les induire en erreur.

Compte tenu de ces considérations, ma délégation s'abstiendra lors du vote sur le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/25831.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Brésil, Cap-vert, Chine, Djibouti, France, Hongrie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Pakistan.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, aucune voix contre et une abstention. Le projet de résolution a donc été adopté en tant que résolution 831 (1993).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations après le vote.

Mme ALBRIGHT (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation se félicite de cette résolution et des nouvelles possibilités qu'elle offre de faire en sorte que la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre puisse continuer de jouer son rôle essentiel, à savoir : stabiliser la situation à Chypre. Nous pensons que ce rôle est l'un des principaux facteurs du maintien d'un climat grâce auquel les deux parties peuvent mener des négociations sérieuses en vue du règlement définitif du problème chypriote.

Nous appuyons pleinement les efforts déployés par le Secrétaire général lors de ses rencontres avec les dirigeants des deux communautés chypriotes en vue de parvenir à un accord cette semaine sur les trois documents relatifs aux mesures de confiance. Nous appuyons les idées contenues dans ces documents et avons fait part aux deux parties de notre espoir qu'elles parviendront cette semaine à un accord sur toutes ces idées.

Nous pensons qu'il est particulièrement important que les deux parties s'entendent sur des mesures de confiance et qu'elles commencent à les mettre en oeuvre, maintenant qu'une réduction de la Force est imminente. A mesure que la Force sera restructurée, il sera de plus en plus important pour les deux parties de prendre des mesures concrètes pour réduire les tensions et accroître la sécurité le long de la zone tampon.

Ma délégation et - je crois pouvoir le dire sans crainte - les autres membres du Conseil de sécurité seraient très inquiets si la série de négociations en cours s'achevait cette semaine sans résultat positif. Si cela devait se produire, ma délégation espère que le Secrétariat fera connaître au Conseil les raisons qui, à son avis, sont à l'origine de cet échec et lui fournira des indications sur la façon dont les négociations se poursuivront. Muni de ces indications, le Conseil serait alors à même de prendre des mesures, y compris, peut-être, une nouvelle résolution.

Sir David HANNAY (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais dire, au nom de ma délégation à quel point nous sommes ravis qu'il ait été possible de nous entendre sur ce texte. Nous nous félicitons vivement que le financement de cette importante force de maintien de la paix repose enfin sur des bases équitables et solides. Cela souligne l'importance que le Conseil de sécurité attache au problème chypriote.

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

Mais je dois dire qu'à mon avis, la patience du Conseil a des limites. Ma délégation est extrêmement préoccupée d'entendre que les pourparlers en cours n'ont permis de faire que peu de progrès. Je ne veux pas, à ce stade, essayer d'établir les raisons pour lesquelles il en est ainsi - il appartient au Secrétaire général de le faire -, mais je m'associe à l'Ambassadrice des Etats-Unis pour exprimer l'espoir que le Secrétaire général nous fera savoir s'il estime que l'une des parties est davantage responsable que l'autre de ce manque de progrès.

Pour le moment, je ne tiens pas à considérer cet aspect négatif. Mon gouvernement voudrait encourager les deux parties à appuyer pleinement les efforts du Secrétaire général, et notamment les trois documents qu'il a adressés aux deux parties sur les mesures de confiance. Nous estimons que si ces mesures de confiance pouvaient être approuvées cette semaine, elles constitueraient un véritable pas en avant et créeraient un climat différent sur l'île, qui favoriserait la tenue de pourparlers plus élargis sur cet ensemble d'idées. C'est pourquoi nous demandons instamment aux parties de négocier sérieusement et avec souplesse sur l'ensemble d'idées du Secrétaire général. Je me fais l'écho du point de vue exprimé par l'Ambassadrice des Etats-Unis selon lequel il peut être nécessaire que le Conseil réexamine cette question après cette série d'entretiens. Espérons que ce sera dans un esprit positif et optimiste et non pas parce que nous serions confrontés de nouveau à une situation dans laquelle il n'y aura eu aucun progrès.

M. MERIMEE (France) : L'adoption de cette résolution aujourd'hui, au moment même où, sous l'égide des Nations Unies, les communautés chypriotes discutent ici de leur avenir, me paraît marquer avec éclat le soutien qu'apporte la communauté internationale au règlement pacifique de leur contentieux. Je vois également dans cette coïncidence un symbole significatif : la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre doit désormais accompagner la réunification et la réconciliation au lieu de constituer seulement l'élément d'interposition qui évite les affrontements violents.

La communauté internationale consent par cette résolution un important effort en faveur des Chypriotes. Quand, dans des régions qui vivent de véritables tragédies, se multiplient les opérations de maintien de la paix,

M. Mérimée (France)

qui font peser sur les Nations Unies des responsabilités humaines et financières écrasantes, les implications de ce nouveau texte doivent être mesurées par ceux qui en bénéficieront. Accepter que le financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre passe des contributions volontaires aux contributions obligatoires revient à faire prendre en charge par l'ensemble des Etats Membres un conflit qui dure depuis près de 30 ans, alors que les grandes lignes de la réconciliation sont définies de longue date.

L'effort ainsi consenti ne doit pas aller sans contrepartie, et le libellé de la résolution définit de façon tout à fait claire ce que nous attendons.

La Force ne sera pas déployée à perpétuité. Accompagnant désormais le règlement politique de la question chypriote, sa structure sera progressivement adaptée aux nouveaux besoins que créeront la mise en oeuvre des mesures de confiance et les progrès des négociations politiques, négociations dont l'ensemble d'idées établi par le Secrétaire général à la suite de conversations intensives avec toutes les parties constitue le cadre de référence.

En termes financiers, un nouvel équilibre est établi, équilibre entre les contributions volontaires de ceux qui bénéficient de la protection apportée par les forces des Nations Unies, d'une part, et les contributions obligatoires des Etats, d'autre part.

Le principe de responsabilité collective est réaffirmé. Nous y tenons. Mais nous mettons également en évidence un autre principe, non moins important, à savoir que les bénéficiaires doivent participer au financement de leur sécurité en fonction de leurs moyens. Le maintien de cet équilibre entre contributions volontaires, des Gouvernements grec et chypriote au premier chef, et cet effort collectif sera pour nous indispensable au maintien de la Force.

Le Conseil procédera tous les ans à la réévalution de cette Force, sur la base d'un rapport que préparera le Secrétaire général. Il explorera les mesures nécessaires à l'adaptation du dispositif aux réalités du moment. A nos yeux, il s'agira de mettre en oeuvre la transformation progressive de l'unité en force d'observateurs, voire d'envisager, dès que la situation

M. Mérimée (France)

politique l'aura permis, son démantèlement. Cette procédure originale garantira que nous prenions garde à ne pas laisser s'enliser un processus de règlement auquel nous sommes attachés.

Les protagonistes sont à New York pour quelque temps encore. Nous placions de grands espoirs dans cette rencontre. Nous déplorerions que les conversations aboutissent à une impasse. Nous appelons les parties à faire preuve d'intelligence politique, de courage et de générosité, en consentant les gestes nécessaires à la réconciliation et la réunification. Car nous attendons d'Etats européens qui adhèrent à un système de sécurité collective fondé sur le règlement pacifique des différends qu'ils montrent leur volonté d'en appliquer les principes, et les efforts que nous consentons ne sauront rester unilatéraux.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

La délégation russe constate que la résolution sur le financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre indique maintenant clairement une méthode de financement combinée pour la Force. L'essentiel du coût de l'opération sera financé sur une base volontaire, en premier lieu par les parties intéressées, le solde étant couvert par les Etats Membres des Nations Unies. Nous constatons également que la résolution prévoit qu'au moment de l'examen du mandat de la Force en décembre 1993, il sera procédé à une réévaluation d'ensemble de la Force, portant notamment sur les conséquences, pour l'avenir de la Force, des progrès accomplis quant aux mesures de confiance et sur la voie d'un règlement politique.

Le Président

Nous espérons que, très bientôt, de tels progrès rendront inutile la présence de la Force à Chypre. Compte tenu de ces facteurs, la délégation de Russie a été en mesure d'appuyer le projet de résolution sur cette question.

La discussion à propos du financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a mis en lumière la cause principale de la tension qui règne à Chypre : l'affrontement militaire dans l'île a pris des proportions telles qu'il déstabilise la situation et rend difficile la recherche d'un règlement juste et durable. Voilà pourquoi il faut d'urgence mettre en oeuvre des mesures de confiance, comme celles qui sont examinées dans le cadre de l'actuelle série de pourparlers intercommunautaires. Nous tenons à exprimer à ce sujet notre profonde préoccupation devant l'absence, jusqu'à présent, de résultats concrets issus de ces pourparlers.

Nous estimons que si l'actuelle série de pourparlers n'aboutissait à aucun résultat, le Secrétaire général devrait présenter au Conseil de sécurité un rapport détaillé sur les raisons qui ont fait que ces pourparlers se sont achevés ainsi. A la lumière de ces informations, le Conseil devrait peut-être envisager alors de nouvelles mesures pour régler la question de Chypre, dont l'adoption d'une nouvelle résolution.

Nous appuyons les efforts du Secrétaire général et les mesures proposées pour instaurer la confiance, et nous appelons les parties au conflit à faire preuve de volonté et de réalisme politiques et à tirer parti des réunions de l'actuelle série de pourparlers pour arriver à un accord. L'adoption de ces mesures et leur mise en oeuvre selon un calendrier bien précis serait un premier pas concret vers un règlement politique à Chypre.

Selon nous, le processus de règlement à Chypre est entré dans une phase cruciale. Les grandes lignes fondamentales d'une solution au problème ont été clairement définies dans l'ensemble des idées du Secrétaire général, qui ont été approuvées par le Conseil de sécurité. Ces propositions constituent une base raisonnable et appropriée pour aboutir à un règlement juste et durable, dans l'intérêt des Chypriotes grecs et des Chypriotes turcs.

La Russie souhaite qu'un règlement politique intervienne rapidement à Chypre; elle est prête à coopérer avec toutes les autres parties intéressées ainsi qu'avec les membres permanents du Conseil de sécurité pour arriver à un plan d'accord d'ensemble pour le règlement de la question de Chypre.

Le Président

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 30.